

Chefs d'entreprises Porteurs de projets

Dispositifs d'aides au développement des entreprises

Économie Sociale et Solidaire

Économie territoriale

Tourisme

Circuits courts

Économie circulaire

La Communauté d'Agglomération de Saintes propose des dispositifs d'accompagnement au développement de votre entreprise et de vos projets.



Mesdames, Messieurs,

La première compétence de la Communauté d'Agglomération de Saintes est de **favoriser le développement économique** de notre territoire et d'être facilitateur dans les démarches effectuées par les chefs d'entreprise.

Cette brochure vise à présenter les **dispositifs** mis en place par l'Agglomération de Saintes pour soutenir les acteurs économiques installés sur notre territoire.

Que vous soyez une **entreprise industrielle, agricole, commerciale, artisanale ou une association**, ces aides économiques sont un coup de pouce pour renforcer et **développer votre activité**.

Au-delà de cet accompagnement, nous menons des actions quotidiennes pour favoriser l'installation de nouveaux organismes de formations, pour réhabiliter les infrastructures existantes et améliorer les axes d'accès aux zones d'activités économiques.

Nous vous assurons de notre disponibilité et de notre écoute, dans l'intérêt général du territoire.

Bruno DRAPRON

Président de la Communauté d'Agglomération de Saintes



Économie territoriale et entrepreneuriale

Aide à l'immobilier d'entreprise

Bénéficiaires : entreprises de toutes tailles, pour des projets de création ou d'extension d'activité avec un impact positif sur la création d'emploi, l'attractivité du territoire, la réutilisation de friches commerciales ou industrielles et sur la transition énergétique.

Montants et dépenses éligibles : entre 5% à 40% des investissements éligibles (acquisition et travaux), aide plafonnée à 200 000€.

Activités non éligibles : les banques, les services financiers, les professions libérales, les assurances, les activités liées à l'agriculture, la pêche et l'aquaculture, les activités polluantes.

Exonération de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) au titre des Zones à Finalité Régionale (AFR)

Bénéficiaires : établissements situés en AFR entrant dans les catégories suivantes :

- création, extensions et reconversions d'établissements industriels, de recherche scientifique et technique, des services de direction, d'études, d'ingénierie et d'informatique.
- reprise d'établissements industriels, de recherche scientifique et technique, des services de direction, d'études, d'ingénierie et d'informatique en difficulté.

Taux d'exonération : 100% de la CFE sur 5 ans au titre des établissements concernés.

Aide à la création d'activités nouvelles et d'emplois (collecte et recyclage)

Bénéficiaires : entreprises de toutes tailles dont les associations.

Montants et dépenses éligibles : 80% plafonné à 10 000 € pour le recrutement d'un poste dédié à l'activité.

Aide à l'investissement en faveur du recyclage et du réemploi des déchets

Bénéficiaires : entreprises de toutes tailles dont les associations.

Montants et dépenses éligibles : 50% du coût d'acquisition HT des équipements liés au recyclage ainsi que l'acquisition de matériel. Plafond 20 000 €.

Aide au développement de bonnes pratiques d'économie circulaire

Bénéficiaires : entreprises de toutes tailles dont les associations.

Montants et dépenses éligibles : 80% plafonné à 10 000 € des études engagées pour favoriser les achats durables, l'éco-conception, l'écologie industrielle, l'économie de la fonctionnalité, le recyclage des déchets et pour réduire les impacts environnementaux des produits.



Économie circulaire

Économie Sociale et Solidaire (ESS)



Aide à la création et au développement des structures de l'ESS

Bénéficiaires : structures de l'ESS (associations, SCOP, SCIC...).

Montants et dépenses éligibles : 50% des coûts liés à l'action (investissement ou fonctionnement).



Aide à la requalification des hébergements touristiques

Bénéficiaires : entreprises (hors chaînes, franchises, SCI), associations.

Montants et dépenses éligibles : 20% du coût des travaux de modernisation, diversification ou confort selon les établissements (travaux compris entre 20 000 et 50 000€).

Aide aux équipements touristiques

Bénéficiaires : entreprises (hors SCI), associations, syndicats professionnels.

Montants et dépenses éligibles : 10% du coût des travaux d'aménagement favorisant l'accueil, la découverte et l'interprétation muséographique. Aide plafonnée à 140 000 €.

Aide au recrutement dans les structures favorisant les circuits courts ou l'agriculture bio

Bénéficiaires : associations ou coopératives dans les activités de circuits courts alimentaires ou l'agriculture bio.

Montants et dépenses éligibles : 10 000€ maximum sur le coût salarial de la 1^{ère} année pour une nouvelle fonction contribuant au développement de la structure.

+ d'informations

Contactez la Communauté d'Agglomération de Saintes



info@agglo-saintes.fr

Aide au conseil en matière touristique

Bénéficiaires : entreprises (hors SCI), associations, personnes physiques, syndicats professionnels.

Montants et dépenses éligibles : 20% du coût des diagnostics, études, expertises et pré-audit dans le cadre d'opérations collectives. Aide plafonnée à 10 000 €.



Circuits courts

Aide aux investissements productifs

Bénéficiaires : entreprises agroalimentaires qui exercent une activité dans le domaine de la transformation ou du stockage - conditionnement de produits agricoles et/ou alimentaire de leur commercialisation (hors vente au détail)

Montants et dépenses éligibles : subvention de 10% maximum plafonnée à 200 000€ sur les investissements immobiliers et matériels.

Chefs d'entreprises Porteurs de projets

Dispositifs d'aides au développement des entreprises

Économie Sociale et Solidaire

Économie territoriale

Tourisme

Circuits courts

Économie circulaire

La Communauté d'Agglomération de Saintes propose des dispositifs d'accompagnement au développement de votre entreprise et de vos projets.



Mesdames, Messieurs,

La première compétence de la Communauté d'Agglomération de Saintes est de **favoriser le développement économique** de notre territoire et d'être facilitateur dans les démarches effectuées par les chefs d'entreprise.

Cette brochure vise à présenter les **dispositifs** mis en place par l'Agglomération de Saintes pour soutenir les acteurs économiques installés sur notre territoire.

Que vous soyez une **entreprise industrielle, agricole, commerciale, artisanale ou une association**, ces aides économiques sont un coup de pouce pour renforcer et **développer votre activité**.

Au-delà de cet accompagnement, nous menons des actions quotidiennes pour favoriser l'installation de nouveaux organismes de formations, pour réhabiliter les infrastructures existantes et améliorer les axes d'accès aux zones d'activités économiques.

Nous vous assurons de notre disponibilité et de notre écoute, dans l'intérêt général du territoire.

Bruno DRAPRON

Président de la Communauté d'Agglomération de Saintes



Économie territoriale et entrepreneuriale

Aide à l'immobilier d'entreprise

Bénéficiaires : entreprises de toutes tailles, pour des projets de création ou d'extension d'activité avec un impact positif sur la création d'emploi, l'attractivité du territoire, la réutilisation de friches commerciales ou industrielles et sur la transition énergétique.

Montants et dépenses éligibles : entre 5% à 40% des investissements éligibles (acquisition et travaux), aide plafonnée à 200 000€.

Activités non éligibles : les banques, les services financiers, les professions libérales, les assurances, les activités liées à l'agriculture, la pêche et l'aquaculture, les activités polluantes.

Exonération de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) au titre des Zones à Finalité Régionale (AFR)

Bénéficiaires : établissements situés en AFR entrant dans les catégories suivantes :

- création, extensions et reconversions d'établissements industriels, de recherche scientifique et technique, des services de direction, d'études, d'ingénierie et d'informatique.
- reprise d'établissements industriels, de recherche scientifique et technique, des services de direction, d'études, d'ingénierie et d'informatique en difficulté.

Taux d'exonération : 100% de la CFE sur 5 ans au titre des établissements concernés.

Aide à la création d'activités nouvelles et d'emplois (collecte et recyclage)

Bénéficiaires : entreprises de toutes tailles dont les associations.

Montants et dépenses éligibles : 80% plafonné à 10 000 € pour le recrutement d'un poste dédié à l'activité.

Aide à l'investissement en faveur du recyclage et du réemploi des déchets

Bénéficiaires : entreprises de toutes tailles dont les associations.

Montants et dépenses éligibles : 50% du coût d'acquisition HT des équipements liés au recyclage ainsi que l'acquisition de matériel. Plafond 20 000 €.

Économie Sociale et Solidaire (ESS)

Aide à la création et au développement des structures de l'ESS

Bénéficiaires : structures de l'ESS (associations, SCOP, SCIC...).

Montants et dépenses éligibles : 50% des coûts liés à l'action (investissement ou fonctionnement).



Économie circulaire

Aide au développement de bonnes pratiques d'économie circulaire

Bénéficiaires : entreprises de toutes tailles dont les associations.

Montants et dépenses éligibles : 80% plafonné à 10 000 € des études engagées pour favoriser les achats durables, l'éco-conception, l'écologie industrielle, l'économie de la fonctionnalité, le recyclage des déchets et pour réduire les impacts environnementaux des produits.



Aide à la requalification des hébergements touristiques

Bénéficiaires : entreprises (hors chaînes, franchises, SCI), associations.

Montants et dépenses éligibles : 20% du coût des travaux de modernisation, diversification ou confort selon les établissements (travaux compris entre 20 000 et 50 000€).

Aide aux équipements touristiques

Bénéficiaires : entreprises (hors SCI), associations, syndicats professionnels.

Montants et dépenses éligibles : 10% du coût des travaux d'aménagement favorisant l'accueil, la découverte et l'interprétation muséographique. Aide plafonnée à 140 000 €.

Aide au recrutement dans les structures favorisant les circuits courts ou l'agriculture bio

Bénéficiaires : associations ou coopératives dans les activités de circuits courts alimentaires ou l'agriculture bio.

Montants et dépenses éligibles : 10 000€ maximum sur le coût salarial de la 1^{ère} année pour une nouvelle fonction contribuant au développement de la structure.

+ d'informations

Contactez la Communauté d'Agglomération de Saintes



info@agglo-saintes.fr

Aide au conseil en matière touristique

Bénéficiaires : entreprises (hors SCI), associations, personnes physiques, syndicats professionnels.

Montants et dépenses éligibles : 20% du coût des diagnostics, études, expertises et pré-audit dans le cadre d'opérations collectives. Aide plafonnée à 10 000 €.



Circuits courts

Aide aux investissements productifs

Bénéficiaires : entreprises agroalimentaires qui exercent une activité dans le domaine de la transformation ou du stockage - conditionnement de produits agricoles et/ou alimentaire de leur commercialisation (hors vente au détail)

Montants et dépenses éligibles : subvention de 10% maximum plafonnée à 200 000€ sur les investissements immobiliers et matériels.